

Procès-verbal de l'assemblée publique aux fins de consultation, tenue le 6 juin 2016 à 19 h 15, conformément à l'avis publié dans le journal La Pensée de Bagot pour l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme  
M. Conrad Daviau  
Mme Diane Beauchemin  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Le citoyens suivants étaient présents :

- M. Ronald Chabot;
- Mme Céline Roberge.

Assemblée de consultation publique aux fins de consultation

Le maire explique le projet de règlement qui a pour objet de revoir les conditions d'utilisation de conteneur, boîtes de camion ou semi-remorque fermée comme bâtiment accessoire, d'établir les conditions d'entreposage de remorques ou semi-remorques sur un terrain, de revoir les limites de la zone 510, de revoir les dimensions minimales des lots et de revoir la distance entre un cours d'eau et une route. Le règlement a également pour objet de modifier la grille des usages principaux et des normes par l'ajout des usages de classe B « élevage » à la liste des usages autorisés dans la zone 510 et par l'ajout de la note particulière « limité à l'élevage d'animaux à des fins personnelles sur des terrains utilisés à des fins résidentielles ».

À 19 h 24, l'assemblée est levée.

---

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 6 juin 2016 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Gilles Ducharme

M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beaugard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

84-06-2016

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 10 et 18 mai 2016
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
7. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 et de la Municipalité du Canton de Roxton;
8. Inscription au congrès de la FQM;
9. Demande de commandite des Loisirs de Roxton Falls pour l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste pour l'année 2016;
10. Demande de contribution financière de Carrefour jeunesse-emploi comté Johnson;
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton – Entente de fourniture de services en prévention des incendies;
12. Liste des comptes;
13. Divers :
  - 13.1. Travaux de pavage et de rechargement du 5<sup>ème</sup> Rang-Décompte no. 1;
  - 13.2. Demande de modification à la réglementation relative aux distances séparatrices;
14. Rapport des comités;

15. Correspondance;
16. Questions de l'assemblée;
17. Levée de l'assemblée.

85-06-2016

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 10 et 18 mai 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 2, 10 et 18 mai 2016;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

86-06-2016

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

87-06-2016

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

88-06-2016

6. **Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 178 376 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

89-06-2016

7. **Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement a été tenue à 19h15;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le une copie du deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE ce deuxième projet de règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 et le règlement de lotissement numéro 182-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton.

Adoptée

90-06-2016

8. **Inscription au congrès de la FQM**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochains;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le maire ainsi qu'un conseiller au congrès de la FQM. Que les frais encourus seront à la charge de la municipalité.

Adoptée

91-06-2016

9. **Demande de commandite des Loisirs de Roxton Falls pour l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls ont adressé une demande d'aide financière au montant de 300 \$ à la municipalité pour la location des jeux gonflables durant les festivités de la St-Jean-Baptiste;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 300\$ au Loisirs de Roxton Falls.

Adoptée

92-06-2016

11. **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Acton – Entente de fourniture de services en prévention des incendies**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, par la résolution 68-05-2016, le plan de mise en œuvre annexé au projet de schéma de couverture de risques en incendie (SCRSI) révisé de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a adopté ledit projet de SCRSI révisé le 11 mai dernier et l'a transmis au ministère de la Sécurité publique pour attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre prévoit l'embauche d'un technicien en prévention des incendies (TPI) par la MRC pour l'inspection de toutes les catégories de risques;

CONSIDÉRANT QUE le SCRSI révisé prévoit que le TPI sera dédié à tous les services de sécurité incendie de la MRC sauf celui d'Acton Vale, qui lui bénéficie déjà d'une telle ressource;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Acton a soumis un scénario de répartition des coûts pour l'embauche d'un TPI à la MRC, dont les modes de répartition incluent le nombre total de risques à inspecter et le nombre d'heures requises pour l'inspection desdits risques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du scénario proposé par la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Gilles Ducharme

et unanimement résolu d'annoncer à la MRC d'Acton l'intention de la municipalité de participer à une entente de fourniture de services pour les services d'un technicien en prévention des incendies, et ce sur la base du scénario de répartition des coûts proposé par la MRC.

Adoptée

93-06-2016

12. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Conrad Daviau  
appuyé par Mme Diane Ferland  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des  
comptes à payer totalisant 275 896.47 \$ et que ceux qui sont payés  
avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la  
Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires  
au paiement de ces comptes prévus au budget.

94-06-2016

13.1 **Travaux de pavage et de rechargement du 5<sup>ème</sup> Rang- Décompte  
no. 1**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rechargement et de pavage  
du 5<sup>ème</sup> Rang ont été complétés;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif no. 1 a été vérifié  
par M. Jean Beauchesne, ingénieur, de la firme WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT QU'après vérification et l'application d'une  
retenue de 10 %, M. Beauchesne recommande le paiement du  
montant de 509 665,97\$ taxes incluses, conditionnellement à la  
confirmation de la conformité des matériaux par le laboratoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme  
appuyé par M. Éric Beauregard  
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de  
509 665,97\$. Que le chèque soit émis lorsque la confirmation de la  
conformité des matériaux par le laboratoire aura été reçue.

Adoptée

95-06-2016

13.2 **Demande de modification à la réglementation relative aux distances séparatrices**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal doivent se prononcer quant à la modification du règlement relatif aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE deux options étaient présentées aux membres du conseil;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Bernard Bédard et résolu à l'unanimité des conseillers de favoriser l'intégration des paramètres au schéma et, conséquemment au règlement de zonage des municipalités locales.

Adoptée

15. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

96-06-2016

17. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 04.

Adoptée

---

Stéphane Beauchemin  
Maire

---

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

